



juin 2021



Organisation des bureaux de vote



2nd tour départementales / régionales



Suite à notre courrier en date du lundi 21 juin 2021, le DGS nous informe que les conditions de mobilisation pour dimanche sont revues : 350 euros / dimanche ... avec effet rétroactif pour celles et ceux ayant participé de bon ou moins bon gré au 1^{er} tour !

Néanmoins, il est regrettable que le personnel n'ayant pas accès au réseau ville sur leurs lieux de travail (comme par exemple dans les écoles, les crèches, les agents des Parcs et Jardins, etc) ne puisse se connecter à <https://utilelec.e-mrs.fr/utilelec/>

Information de dernière minute !

Le nécessaire semble avoir été fait pour que vous puissiez faire acte de candidature depuis chez vous (*voire depuis votre smartphone ou tablette*)

Nous réitérons néanmoins notre demande de mise en place, sans délai d'un numéro d'appel réservé au personnel municipal quel qu'il soit.

Pour ce dimanche, vous pouvez faire acte de volontariat dans ces nouvelles conditions :

- Quand : Dimanche 27 juin de 8 heures à 23 heures
- Comment : inscription en ligne à partir de l'Intranet municipal E-media ou sur UTILELEC (<https://utilelec.e-mrs.fr/utilelec/>), ou en exprimant votre volonté auprès de votre hiérarchie
- Qui : tous les agents de catégorie A, B et C en activité, titulaires et non titulaires (à l'exclusion des vacataires)
- Combien : 350 euros / dimanche (*présidents et assesseurs*)

